



DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
VILLE DE SAINT-JOSEPH

Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°12/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 AVRIL 2019

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

08 AVR. 2019

Date de la convocation : Le 26 mars 2019
L'an deux mil dix-neuf et le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 2
Absents 8
Excusés 1

En cours de Séance :

Présents 22
Procurations 2
Absents 8
Excusés 1

PRESENTS : Adjoints : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, M. NOLEO Eric, Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme BELLIARD Valentine, M. ZAIRE Georges.

Conseillers municipaux : M. SOLBIAC Honoré, Mme JOISIN Marie-Yolaine, Mme GOLVAT Agnès, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. VERIN Fred, M. COURTINARD Jean-Marc, M. NAPOLY Raymond, M. CHARLEC Charlery, M. BASTE Mathurin, M. MARLET Camille, M. PETIT Claude-Henri.
Mme DUPUY Olive.

ABSENTS EXCUSES : Mme CALVEYRAC Arlette (procuration à M. Athanase JEANNE-ROSE), Mme MONDESIR Manuela, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOLO Laurent, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Valentine CILPA (DGA1), Claudine NELLA (DGA3), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Eric NOLEO pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE A LA
CAISSE DES ECOLES POUR L'ANNEE 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des besoins de la Caisse des Ecoles

Considérant que l'équilibre du budget de la caisse des Ecoles nécessite une subvention pour l'année 2019 s'élevant à **3 064 000,00 €**.

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'un montant de **3 064 000,00 € (trois millions soixante quatre mille d'euros)** à la Caisse des Ecoles.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657361 » Subvention de fonctionnement à la caisse des Ecoles – du Budget Primitif de l'exercice 2019.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 1^{er} avril 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire,
et par délégation
le 1^{er} adjoint

Jeanette CRAMER
Jeanette CRAMER